



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate
Le 7 mai 2018

Une famille hilairemontaine pose un grand geste pour la conservation des milieux naturels de la Réserve de biosphère du mont Saint-Hilaire

(Mont-Saint-Hilaire) - La Ville de Mont-Saint-Hilaire et le Centre de la Nature Mont Saint-Hilaire se sont associés pour devenir copropriétaires d'un important milieu naturel dans le piémont du mont Saint-Hilaire. Ce grand terrain de 14,8 hectares (36,5 acres) appartenait à la famille Jeannotte depuis six générations, soit depuis l'époque seigneuriale. Très attachée à la conservation de cette terre patrimoniale, la famille a choisi de léguer ce joyau de la nature aux générations futures.

Adjacente à la Réserve naturelle Gault, la propriété est située au tout début du corridor forestier du mont Saint-Hilaire et joue un rôle crucial pour la connectivité des habitats dans la région. Elle renferme une vieille érablière, un écosystème forestier exceptionnel et des milieux humides. On y trouve également plusieurs espèces d'intérêt, comme le noyer cendré (en voie de disparition au Canada selon la Loi sur les espèces en péril (LEP)), le caryer ovale, et plusieurs espèces de chauves-souris, dont certaines sont en voie de disparition au Canada selon la LEP.

La protection de ce milieu naturel, situé dans le piémont du mont Saint-Hilaire, permettra de poursuivre l'agrandissement de la Réserve naturelle du Piémont. Créée en 2006, cette réserve naturelle comporte aujourd'hui plus de 90 hectares (222 acres).

La Ville de Mont-Saint-Hilaire et le Centre de la Nature Mont Saint-Hilaire tiennent particulièrement à remercier la famille Jeannotte qui a fait don d'une partie importante de sa propriété. Par ce don, plusieurs espèces en péril pourront bénéficier d'un milieu qui leur convient, mais plus encore, ce geste nous rappelle que nous pouvons tous, à notre façon, contribuer à la protection des milieux naturels qui font la fierté des Hilairemontais.

« Félicitations au Centre de la Nature et à la municipalité de Mont-Saint-Hilaire pour la protection de ce milieu naturel de 14,8 hectares qui sera inclus dans la Réserve naturelle du piémont. Grâce au soutien du programme de conservation des aires naturelles et du programme des dons écologiques, notre gouvernement encourage les Canadiens et les organismes à travailler ensemble afin de faire une différence pour les espèces en péril et les milieux naturels fragiles. »

L'Honorable Catherine McKenna. Ministre de l'environnement et des changements climatiques

Ce projet a été financé dans le cadre du Programme de conservation des zones naturelles du Gouvernement du Canada qui est administré par Conservation de la Nature Canada. D'autres partenaires de premier plan ont permis la réalisation de ce projet historique, dont la Communauté métropolitaine de Montréal et la Fondation Écho. De plus, une partie de projet a fait l'objet d'un don dans le cadre du Programme des dons écologiques du Gouvernement du Canada, lequel procure des avantages fiscaux bonifiés aux particuliers et aux entreprises qui donnent des terres écosensibles.

- 30 -

Renseignement

Ludvine Millien

Responsable de la conservation et de la géomatique

Centre de la Nature du mont Saint-Hilaire

ludvine@centrenature.qc.ca

450 467-1755, poste 227

Isabelle Marnier

Directrice des services aux citoyens et communications

Ville de Mont-Saint-Hilaire

Isabelle.marnier@villemsh.ca

450 467-2854, poste 2288